

Transports

La mobilité au cœur des intérêts communautaires

Les transports Calibus sont gratuits sur l'ensemble du territoire de La Cali.

- › Calibus propose 10 lignes de bus que vous pouvez retrouver sur le site www.calibus.fr.

Un service supplémentaire est à votre disposition :

- › La Bastidette, la navette du cœur de Libourne dotée de 22 places dont 10 assises. Entièrement accessible (place PMR, plancher bas sur toute la longueur) ce véhicule électrique dessert le centre-ville et circule tous les jours, même le dimanche. Pour utiliser La Bastidette, rien de plus simple, postez-vous sur les arrêts dédiés ou à la demande lors de son passage, faites-lui signe et elle s'arrête.
- › Pour plus de confort téléchargez l'application mobile Pysae. Grâce à cette application vous pourrez géo localiser les bus en temps réel, connaître le temps d'attente du prochain passage, avoir accès aux modifications de courses, perturbations de trafic ...

Le transport de personnes à mobilité réduite

Ce service est destiné aux personnes âgées de 75 ans et plus, ou en situation de handicap, ou temporairement en perte d'autonomie, après évaluation. Il couvre les trajets sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Libournais, de 7h à 20h, du lundi au dimanche, sauf le 1er mai.

Conditions et réservation

- › Les trajets professionnels ou scolaires quotidiens sont exclus.
- › Réservez un trajet entre un mois à l'avance et jusqu'à 17h30 la veille, selon disponibilité.
- › Le conducteur vous prend en charge et vous ramène à domicile.

Inscription

- › Retirez un dossier à votre mairie, centre communal d'action sociale, ou au 146 rue du Président Doumer à Libourne ou téléchargez-le sur www.lacali.fr ou www.calibus.fr.

Le service vous contactera pour confirmer votre inscription.

Tarif

Un tarif unique de 2€ par trajet est appliqué, payable au conducteur.

Contact

- Inscription : 05 24 24 21 68
- Réservation : 0977 400 804
- transportpmr@lacali.fr

Calivélo

Dans le cadre de sa politique des mobilités, La Cali poursuit son développement de l'usage du vélo. Après l'aide à l'acquisition vélo votée fin 2022, la location de vélos électriques est une nouvelle étape en faveur de la mobilité des habitants du territoire.

Calivélo se décline en deux dispositifs avec la mise en place d'un service de location de vélos électriques, en location longue durée, pour l'ensemble des 45 communes du territoire et le déploiement d'une flotte de vélos électriques en libre-service.

Cette offre Calivélo vient compléter l'offre de réseau de transports Calibus pour proposer de nouveaux modes de déplacements accessibles à tous, disponible 24/24h et 7j/7 pour rejoindre les lieux de flux (gare), les établissements scolaires (collèges, lycées), les pôles principaux d'emplois (zones économiques), les centres-villes...

- Retrouvez toutes les informations sur le site www.calibus.fr.

Profitez de l'autopartage avec Citiz

Besoin d'une voiture ? Rendez-vous sur le parvis de la gare !

Le service d'autopartage Citiz permet aux personnes inscrites de disposer d'une voiture 24h/24, pour 1h, 1 jour ou plus, sur simple réservation via le site <https://bordeaux.citiz.coop/> ou l'application mobile Citiz.

Les 4 véhicules mis en service sur le parking de la gare de Libourne sont accessibles et viennent compléter l'offre bordelaise. Les utilisatrices et utilisateurs ont ainsi la possibilité d'effectuer des trajets complémentaires aux offres existantes Calibus et Calivélo.

Taxis à Libourne

Si parmi notre offre déployée en faveur de la mobilité vous ne trouvez pas votre bonheur, des taxis sont disponibles à Libourne :

- Barreau Aline : 06 06 89 52 00
- Bekkaoui Karim : 06 35 35 99 02
- Abarkan Mansour : 06 28 80 32 96
- Kebe Madiou : 06 46 43 38 17
- Ghazili Charaf : 07 70 94 47 02
- Abarkan Ben Aissa : 06 27 49 62 50
- Achrit Marouane : 06 59 15 55 00
- Abidi Mouad : 06 09 33 11 58
- Louis Jefferson : 06 59 85 48 40

<https://www.libourne.fr/votre-mairie/seniors/transports?>



Bon à savoir :

Si vous souhaitez monter à l'avant du taxi, signalez-le lors de votre appel !
Pour réduire vos frais, pensez à partager votre course avec une autre personne.

Gare de Libourne

La gare de Libourne vous propose également de nombreuses destinations. Retrouvez-les sur le site www.garesetconnexions.sncf/fr/gares-services/libourne



Bon à savoir :

Vous prévoyez de prendre le train mais votre mobilité est réduite ?
La SNCF propose aux personnes en situations de handicap et personnes à mobilité réduite un service d'assistance en gare qui vous aide à voyager en train.

www.garesetconnexions.sncf/fr/gares-services/libourne/accessibilite

En plus de la carte SNCF Sénior + qui permet aux plus de 60 ans de bénéficier de réductions sur les billets de train, la SNCF met à disposition des services adaptés :

› Service domicile / train :

Pour voyager en toute tranquillité, il existe un service d'accompagnement du domicile du sénior jusqu'à sa place dans le train. L'accompagnateur peut vérifier que tout est en ordre avant le départ (gaz, électricité, alarme...) et s'occuper des achats de dernière minute en gare. La prestation peut être réglée par Chèque Emploi Service Universel préfinancé pour une réduction d'impôts égale à 50%.

› Bagage à domicile :

Après avoir défini le lieu d'enlèvement des bagages, la livraison est garantie en 24h ou 48h, partout en France métropolitaine

Contact SNCF

Internet, en gare, boutique SNCF, ou par téléphone au 3635 (appel gratuit)

<https://mesbagages.sncf-connect.com>

Remboursement des frais de transports par l'Assurance Maladie

Vous avez besoin d'un transport pour des soins, des examens ou pour rentrer chez vous après une hospitalisation ? L'Assurance Maladie peut prendre en charge vos frais de transport, sous certaines conditions et si votre état de

<https://www.libourne.fr/votre-mairie/seniors/transports?>

santé le justifie.

Qui peut en bénéficier ? Vous et vos ayants droit

Procédure pour en bénéficier : Vos frais seront pris en charge à condition d'être prescrits par votre médecin.

Les moyens de transport pouvant être pris en charge par l'Assurance Maladie sont les suivants :

- › Ambulance (exemple : vous devez être allongé ou surveillé)
- › Transport assis professionnalisé : véhicule sanitaire léger (VSL) ou taxi conventionné
- › Transports en commun terrestres (bus, train métro...), avion ou bateau de ligne régulière
- › Moyen de transport individuel (vous pouvez vous déplacer seul ou accompagné d'un proche)



Bon à savoir :

Les transports urgents pré-hospitaliers, y compris lorsqu'ils sont opérés par des transporteurs privés, sont intégralement pris en charge par l'Assurance maladie obligatoire.

Pour trouver un VSL ou une ambulance, vous pouvez consulter le site Internet <https://annuaire.sante.ameli.fr/>

Pour un taxi conventionné, contactez votre caisse d'Assurance maladie.

Stationnement

À Libourne, stationnez facile !

En centre-ville, le stationnement sur voirie est gratuit les week-ends et jours fériés. En semaine, le stationnement est payant de 9h à 12h et de 14h à 19h.

Pour faciliter les achats et les démarches des Libournais et des visiteurs, 30 minutes (zone verte - courte durée) à 1h30 (zone orange - longue durée) sont offertes quotidiennement.

Pour régler votre stationnement plusieurs options s'offrent à vous :

- › Directement sur les horodateurs
- › Via l'une des deux applications mobiles disponibles : Flowbird ou EasyPark
- › En vous abonnant : rubrique stationnement du site internet www.libourne.fr ou directement dans les bureaux de la Police Municipale situés 80 cours Tourny (05 57 55 33 49).

Aides à la mobilité

Les cartes mobilité inclusion : CMI

La CMI donne des avantages :

- › Aux personnes handicapées
- › Aux personnes âgées.

En fonction de votre situation vous pouvez prétendre à 3 CMI différentes :

1 - La CMI stationnement : elle remplace l'ancienne carte de stationnement.

Elle permet de stationner gratuitement sur les places de voirie réservées ou non aux personnes handicapées.

2 - La CMI priorité

Vous avez le droit :

- D'utiliser une place assise, dans le bus, le métro, les salles d'attente...
- D'être prioritaire quand vous faites la queue dans une administration, un magasin...

3 - La CMI invalidité


Vous avez le droit :

- D'utiliser une place assise, dans le bus, le métro, les salles d'attente...
- D'être prioritaire quand vous faites la queue dans une administration, un magasin...

La CMI, invalidité permet, en fonction de votre situation, de payer moins d'impôts.

Pour obtenir ces cartes :

- MDPH33 : 05 56 99 69 99 / accueil-autonomie@gironde.fr / <https://mdph33.fr>
- Maison du Département des Solidarités Libourne : 14 rue Jules Védrières - 33500 Libourne / 05 57 51 48 70



HOTEL DE VILLE
42 place Abel Surchamp
33500 Libourne

HORAIRES :
8h30 > 12h30
13h15 > 17h